



## AVIS PUBLIC

2335, route du Fleuve  
Les Éboulements (Québec)  
GOA 2M0

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ**  
par la soussignée, Linda Gauthier,  
directrice générale et greffière-trésorière  
de la susdite municipalité

**QUE** le conseil de la municipalité des Éboulements sera saisi, lors de la séance ordinaire du 7 février 2022 à 20 h, de la nature et de l'effet d'une dérogation mineure située au 445 chemin Catherine-Delzenne, au Domaine de la Seigneurie des Éboulements, sur le lot 5 440 449 du cadastre du Québec.

**QUE** cette dérogation mineure portant le numéro **DM132-2022** consiste à :

- a) **Autoriser l'implantation d'une remise en cour avant alors que l'article 5.2.1 du règlement de zonage 117-11 de la municipalité l'interdit à moins d'avoir 18 mètres de marge de recul entre la façade de la maison et la ligne avant du terrain;**

Dans le cas où le conseil municipal décidait d'accepter cette demande de dérogation mineure, cette dernière ainsi approuvée sera réputée conforme aux règlements de la municipalité.

### **Procédures d'objections à la dérogation :**

Toute personne intéressée est admise à faire valoir ses objections au projet précité en les laissant savoir par écrit, sous forme de lettre ou de courriel, à la direction de la municipalité à l'adresse suivante [lindagauthier@leseboulements.com](mailto:lindagauthier@leseboulements.com) au plus tard le 4 février 2022. Ces dernières seront lues lors de la séance le 7 février 2022.

Une copie du document explicatif de la dérogation mineure est disponible en cliquant sur le lien suivant : [Document explicatif](#) ou sur demande au bureau de la municipalité au 2335, route du Fleuve, Les Éboulements.

**DONNÉ** aux Éboulements ce 20<sup>e</sup> jour de janvier 2022.

LINDA GAUTHIER  
Directrice générale et greffière-trésorière